

Décision

Générale

colonial

Décision n° 191-132-1907 nommant M. Bonhoure, commis métropolitain des Postes et Télégraphes, Chef du Service Postal à la Côte Française des Soma lis pendant l'absence de M. Roque, titulaire de l'emploi.

n° 191-132-1907

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
22 octobre 1907

Numéro JO
n° 132 du 01/11/1907

Date du numéro
1 novembre 1907

TEXTE INTÉGRAL

chargeant provisoirement M. Baixas, Commis local, des fonctions de Chef du Service des Postes et Télégraphes, en remplacement de M. Roque, Chef dudit service, titulaire d'un congé administratif, est, et demeure rapportée. M. Bonhoure, Commis métropolitain des Postes et Télégraphes, remplira, pendant l'absence de M. Roque, les fonctions de Chef du Service des Postes et Télégraphes. La remise de service aura lieu le 23 octobre 1907 en présence du Chef du Bureau des Finances. La solde de M. Bonhoure est fixée comme suit : " Solde d'Europe. . . 1.800 fr. Supplément colonial . . 1.800 fr. Il aura droit, en outre, aux allocations attribuées au Chef du Service.